

Objet : Réhabilitation de 2 logements neufs et 5 logements réhabilités
9 rue Jules Guesdes
94 Fresnes

Classement au bruit des baies

Note de calcul des isolements de façades (Dn T, A, tr neuf) des pièces principales et cuisines contre les bruits des infrastructures de transport terrestres.

Habitat et Humanisme vise l'obtention de la certification

- **H&E millesime 2012** pour les deux logements neufs
- « **Patrimoine et Habitat Rénovation Energétique 150** » pour le projet de réhabilitation de 5 logements.

Document support ci-joint :

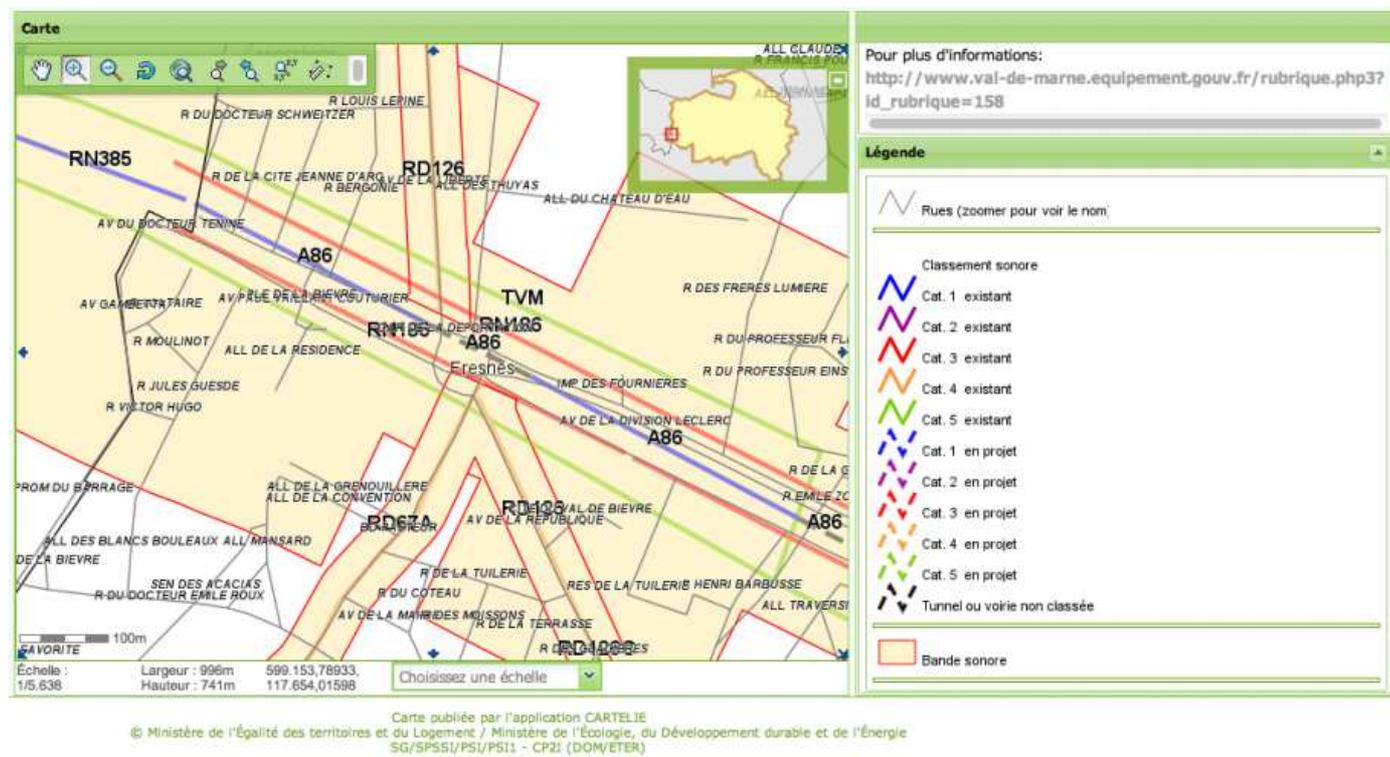
Carte issue du site internet de la DRIEA IF (<http://cartelie.application.equipement.gouv.fr/cartelie>)

Carte publiée par l'application CARTELIE

© Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Réglementations :

Arrêté du 30 mai 1996/ Arrêté du 26 oct 2010



Classement des baies:

Le bâtiment situé au 9 rue Jules Guesdes est dans l'emprise de l'A86 classé en **catégorie 1**.

Il est à environ 100/120m du bord extérieur de la chaussée et toutes les baies du bâtiment sont classées en zone BR3

Infrastructure de catégorie 1 :

Vue de l'infrastructure depuis la baie Distance à l'infrastructure	Vue directe	Vue partielle	Vue masquée par des obstacles		Vue arrière
			peu protecteurs	très protecteurs	
0-65 m	BR3	BR3	BR3	BR3	BR3
65-125 m	BR3	BR3	BR3	BR3	BR2
125-250 m	BR3	BR3	BR3	BR2	BR2
250-400 m	BR3	BR2	BR2	BR2	BR1
400-550 m	BR2	BR2	BR2	BR1	BR1
550-700 m	BR2	BR1	BR1	BR1	BR1
>700 m	BR1	BR1	BR1	BR1	BR1

Bâtiment existant / bâtiment neuf

Les bâtiments sont situés en tissu ouvert

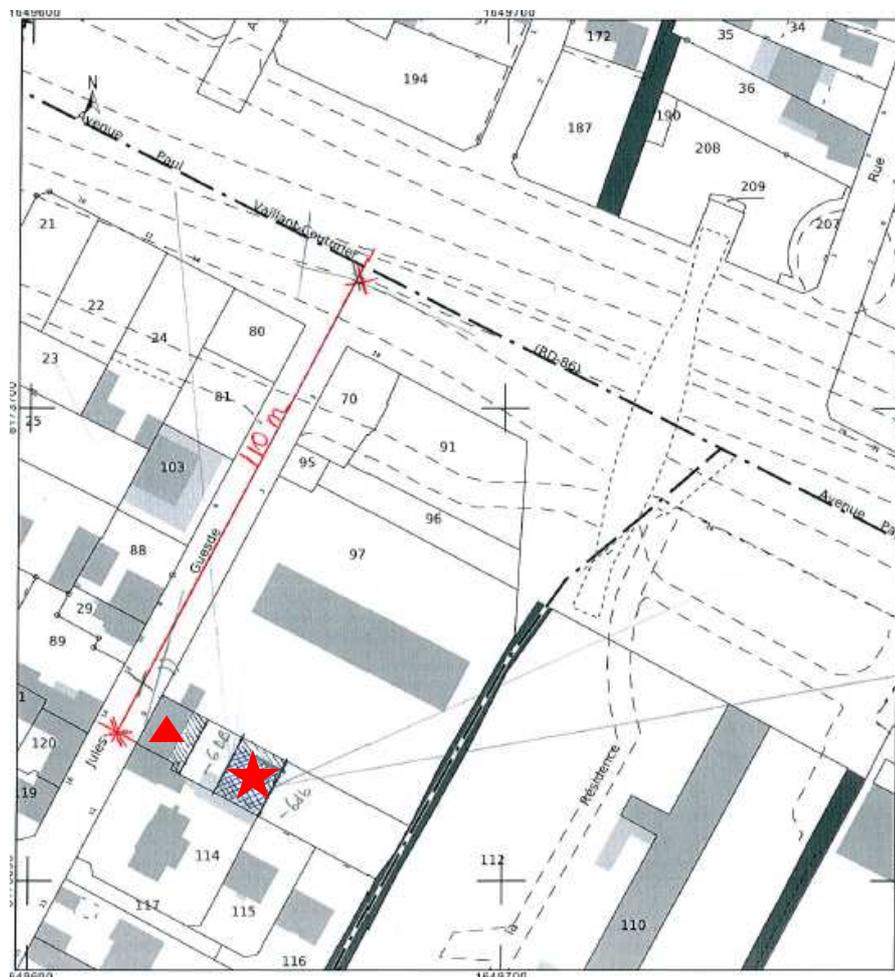
La valeur de l'isolement minimal des pièces d'un bâtiment situé entre 100m et 125m d'une voie de catégorie 1 est de **36dB(A)**

Cette valeur est diminuée

- de 3dB(A) sur les façades est et ouest, qui sont considérées comme des façades latérales par rapport à la voie.
- De 6dB(A) car elles sont protégées d'un écran compris entre 2et 4 m à moins de 150m (le long de l'A86)

Le bâtiment neuf est de plus protégé par un immeuble barre qui forme écran et la valeur de ses baies peut être à nouveau diminué de 3dB(A)

Conclusion : La valeur de l'isolement minimal de toutes les pièces du projet est donc de **30dB(A)** qui est la valeur minimale à respecter.



Les exigences de la certification PH&E-implication sur le projet :

Sur toutes les façades l'exigence d'isolement de façade DnT, A, tr, neuf **est inférieur à 35 Db(A) il n'est pas demandé d'exigence sur l'isolement acoustique des façades.**

Le projet prévoit le remplacement de toutes les menuiseries extérieures par des menuiseries neuves en double vitrage et l'état initial sera amélioré.

Plan de cadastre :

Batiment neuf 
Batiment existant réhabilité 